

**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2020**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : //

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

**2020/17**

**OBJET :  
CCAS :**

**Fixation du nombre de  
membres du Conseil  
d'administration et  
désignation des membres  
du Conseil municipal**

Au cours de la séance, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret n°562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux CCAS que les membres du conseil municipal devant être élus à la représentation proportionnelle.

Suite à la délibération du 23 mai 2020, il s'avère que le nombre de membres doit être modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, à savoir 8 membres au Conseil Municipal et 8 membres hors conseil municipal

Après concertation et vote le conseil désigne comme membres du CCAS au sein du conseil municipal :

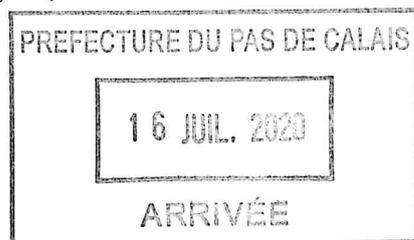
- PAYEN Odile,
- KWASEBART Michel,
- SZYMANEK Sandra,
- BOUY Fabrice,
- DUBRULLE Perrine,
- LALY Olivier,
- BUQUET Christian
- PIGACHE Romuald

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
10 juillet 2020  
et que la convocation du Conseil avait été faite le  
16 juin 2020

Le Maire,  
Julien BELLENGIER



Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les  
jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire, J. BELLENGIER

